

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU STADE MOUTIERROIS DU JEUDI 30 NOVEMBRE 1978

Présents : Gérard Commailleau (Président), Gérard Rambaud, Roger Aubineau, Gilles Barotin, Jean-Paul Chevillon, Maurice Béduneau, Jean-Pierre Hillairet, Gérard Melet, Alfred Moussion, Robert Boileau, René Hillairet, Eugène Trichet, René Mazouin

Bilan sportif par chaque responsable d'équipe

Les pupilles sont premiers de leur groupe.

Les poussins obtiennent de bons résultats (2èmes)

Les minimes, les cadets (invaincus) et les juniors (2èmes derrière St Vincent sur Graon) se classent très honorablement.

L'équipe 2 est 2^{ème} de son groupe.

L'équipe 1, en milieu de tableau, alterne le bon et le moins bon.

Utilisation du bulletin du stade

Les délégués, convoqués par lettre chaque semaine, ne sont pas toujours présents le jour du match.

Entraînement

Depuis le début de saison, il a été très bien suivi. M. Rambaud, chargé de l'entraînement, propose deux séances pendant la trêve : les mercredis 27 décembre et 3 janvier.

L'école de foot, chaque mercredi, est suivie régulièrement par une cinquantaine d'enfants.

Il est souhaité que les parents soient plus nombreux à venir encourager leurs enfants lors des compétitions.

Finances

Les finances sont saines.

Concours de cartes

Il aura lieu salle de la cantine. Robert Boileau prend la responsabilité de l'organisation.

Il sera envoyé des invitations personnelles aux parents des jeunes. La presse diffusera aussi l'information.

Parmi les lots : 4 jambons ...

Fête du football

Elle aura lieu le jeudi de l'ascension, 24 mai 1979, en principe sur le nouveau terrain. Elle sera du même style que celle de l'année dernière. Dans ce but, Gérard Commailleau contactera le FC Yonnais qui, en cas d'accord, serait opposé à une sélection régionale.

Il est envisagé l'éventualité d'une bourriche, les tickets étant fournis gratuitement par le Crédit Mutuel.

Fin de saison

L'assemblée générale aura lieu début juin.

Pour clôturer la saison, il pourrait avoir lieu dans la salle de St Vincent, un buffet campagnard animé par un orchestre. Cette idée est à définir.

Assurances

Aucun joueur licencié au club n'a pris d'assurance indemnités journalières.

Contrat Stade – Sodap

Un contrat de 3 ans est signé entre les deux parties, contrat par lequel en échange de l'exclusivité Sodap sur les maillots des joueurs, la Sodap s'engage à fournir gratuitement 3 jeux de maillots par an. Si 2 jeux suffisaient, la valeur du 3^{ème} serait transformée en achat de matériel sportif (ballons, ...).

Bar

La présence d'une autre personne serait très souhaitable.

Section tennis

Il est envisagé que les licenciés du Stade puissent avoir accès à la salle omnisports pour pratiquer le tennis, sous la responsabilité du Stade et à des heures qui seront fixés en accord avec la municipalité.

Réforme des statuts

Le Conseil d'administration envisage une réforme qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Rédacteur : R. Aubineau